



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR
du 16 juin 2015

Présents : 16 membres de la CLDR/33
(7 démissions)
(dont 11 membres votants)

Absents/excusés : 17 membres

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY	x		

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Étienne	DEFRESNE		x	Marcel	COLET			x	
Julien	ROSIÈRE	x		Jean	QUEVRIN			x	
Laurent	GERMAIN	x		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN			x	
Catherine	VANDE WALLE -FOSSION	x		Patrick	EVRARD	x			

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL		x	Raphaël	DE WITTE				x
Philippe	BASIAUX		x	Delphine	ARNAL			Dém	
Eric	DARAS	x		Jean-Pierre	BINAME			x	
Marie-Agnès	BERNARD-SER- RUYS	x		Jérémie	VANHAVERBEKE				x
Christophe	DELIEUX		Dém	←	Philippe	LEBEAU	x		
Jean-Marie	FLAMEY		x	Sébastien	BODART			x	
Marie-France	LIBOIS	x		Daniel	ELIAS	x			
Francis	STRAET		Dém	Patrice	MARIN				x
Céline	VAN DAMME		Dém	←	Axel	BLANCKAERT		x	
Chantal	LAVERDISSE	x		Thierry	LESSIRE	x			
Dimitri	DESCAMPS		Dém	Quentin	HATERT			Dém	
Céline	PREVOO	x		Benoît	GERMAIN	x			
Daniel	BOUSSIFET		x	Jean-François	PINGET			x	
Anne	VANDENABEELE	x		Bruno	SCHIMP			x	
Michaëla	DE ZOLT		Dém	Patricia	CARLY			x	

1. Approbation du PV de la réunion du 26 février 2015

Le PV de la réunion du 26 février 2015 est approuvé

2. État d'avancement des projets

1ère convention : Liaison CHU Mont

- Etape en cours : Les acquisitions de terrains tardent. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles planche actuellement sur un autre gros projet (contournement de Couvin) au point de laisser notre dossier de côté encore quelques semaines. Pour tenter de faire avancer le dossier, Bertrand Custinne va rencontrer dans les prochains jours le responsable de notre dossier auprès de ce C.A.I.
- L'étape suivante sera l'introduction du permis d'urbanisme.
- L'objectif est de mettre le projet en adjudication d'ici novembre 2015 pour réalisation des travaux courant 2016.
- En fonction de l'avancement du projet, une prolongation des délais de la convention devra être demandée au niveau de la Région.
- Au niveau du choix du revêtement : On s'orientera vers un revêtement en béton pour des raisons de coûts d'entretien, de nécessité d'entretien de la haie initialement prévue entre le cheminement et les terres agricoles, et de garantie de stabilité et solidité dans la duréemême si nous étions innovants au niveau des matériaux granulats. Au niveau budget cela devrait s'équilibrer +/-.

→ avis/commentaires de la CLDR :

- Idéalement une protection côté champs reste utile pour empêcher les engins agricoles de rouler sur le cheminement qui n'est pas adapté à cela. Attention également au risque de boues.
- Reste la question de l'analyse du choix éventuel d'un éclairage solaire.

2ème convention : Aménagement de sécurité aux abords de l'école de Dorinne.

- Le permis d'urbanisme est sur le point d'obtenir son approbation.
- Le Cahier spécial des charges a été voté au Conseil communal du 23 mars 2015.
- Le dossier « projet définitif » sera tout prochainement envoyé à Monsieur Gabriel et Ministre pour approbation finale avant réalisation des travaux.
- L'adjudication des travaux sera possible dès réception de l'accord formel du Ministre sur le projet définitif
- Nous espérons réaliser les travaux (tout ou en partie) encore cette année.

3ème convention : Aménagement du cœur de vie de Purnode.

- Vu les remarques émises par le SPW en avril 2014 et les premières réflexions avec les acteurs locaux, le Collège a réclamé une nouvelle esquisse au printemps dernier au bureau d'études. Par prudence et pour éviter d'aller trop loin dans le dossier au risque de devoir « trop » corriger le tir par la suite, un avis informel de la RW a été demandé sur base de la nouvelle esquisse.
- Nous avons reçu les dernières remarques de M. Gabriel. Celles-ci portaient sur :
 1. Le déplacement du parking situé devant la salle du patronage
 2. Repenser le projet pour que l'espace devant l'église devienne une véritable place de village et non plus un simple carrefour
 3. Créer une « zone résidentielle et de loisirs » avec des aménagements conçus sur un seul niveau et un jeu de différents revêtements pour différencier les espaces.
 4. Limiter la largeur de voirie à 4m
 5. Deux revêtements différents au niveau des trottoirs (pavés anciens et pavés bétons) – quid au niveau de l'harmonie et au niveau aisance au point de vue de la mobilité (pour les poussettes, les PMR, etc.) ?
- Suite à la réception de ces remarques, le Collège a estimé qu'il était souhaitable de se remettre d'urgence autour de la table avec le bureau d'études et le SPW plutôt que de continuer à discuter par mail ou courrier. Une réunion a donc eu lieu le 09 juin 2015 afin de trouver la meilleure adéquation possible entre les remarques du Département du Développement rural, la fiche projet, les propositions du Bureau d'études, souhaits des Purnodois et les contraintes de terrain. Voici en synthèse ce qu'il est ressorti de la réunion :

1. Quant au parking :

Compte tenu qu'il y a +/- 7 logements + 2 logements publics (et sans compter la présence d'un commerce, d'une salle de village et de l'église...), il est indispensable de prévoir 12 à 13 places de parking pour les riverains et le stationnement quotidien.

Le Bureau d'études va réfléchir à l'hypothèse de replacer quelques places de parking le long de l'église, quitte à rétrécir de quelques centimètres la voirie à cet endroit. Si c'est faisable, on pourrait réduire le nombre de places envisagées devant la salle du Patronage. OK pour les places devant l'ancienne boucherie. Il y aura bien 4 places supplémentaires le long du pré du patronage (à l'arrière de l'église) ainsi que le long de l'Avenue de la Vallée (juste avant le carrefour avec la rue de Solonne).

A noter également que les emplacements seront peu marqués de façon à ce que, lorsqu'il n'y pas de voiture stationnée, cela donne une impression de place et non de parking.

2. Véritable place de village et pas un carrefour :

Deux problèmes sont à considérer : le charroi des camions et le chapiteau de la Kermesse.

Le Collège communal est en pour-parler pour trouver un accord afin que le chapiteau (de 25 m) de la kermesse retourne sur le champ situé derrière l'église. Après avoir vu individuellement chaque comité (Patronage, Kermesse et Fabrique), une réunion commune est organisée ce mercredi 17/6/15. On espère un compromis pour que le pré à l'arrière de l'église puisse être remis +/- à plat ce qui permettra un retour sur celui-ci du chapiteau de la kermesse et, par conséquent, un retour de tous les forains sur la place. Si cette option abouti, cela permettra plus de souplesse au niveau des aménagements (arbres, luminaires, mobilier urbain) envisagés car les forains prennent moins de place que le chapiteau.

Au niveau de trafic des camions, une solution - déjà testée lors des travaux de poses des conduites d'eau rue de la Brasserie il y a +/- 3 semaines - serait de dévier les camions de la Brasserie via la rue Pont de Bayenne. Le Collège est également en contact avec la Brasserie pour vérifier la faisabilité de cette option. Si c'est OK, cela diminuera le nombre de contraintes dans la réalisation du projet (choix des matériaux ...) pour le carrefour entre la rue de la Goëtte et la rue de la Brasserie.

3. Créer une « zone résidentielle et de loisir » :

L'aspect sécurité et convivialité sont les 2 aspects les plus importants que l'on doit retrouver dans cet aménagement, le tout en distribuant l'espace au mieux par rapport aux différents usagers. Les deux espaces de convivialité sont la zone de la Brasserie et la zone église/salle du patronage/café.

Des bancs, arbres en pleine terre (suppression des arbres en pot pour raison de coûts d'entretien, aspect rural, risque de dégradation...), des luminaires led... seront prévus pour renforcer l'aspect convivial de cette zone.

Des parkings motos et vélos seront prévus.

4. Concernant la largeur de la voirie :

La Rue de la Goyette a une largeur de 6m. Celle-ci sera diminuée et ramenée à 4,5m. Une voirie d'une largeur de 4,5m est suffisante pour le charroi habituel et le charroi agricole et permet d'envisager une meilleure utilisation (aménagement) des différentes zones.

5. Quant aux types de revêtement pour les trottoirs :

Une même couleur et texture sera utilisée pour l'ensemble de la zone de convivialité partagée (église/salle du patronage/café) afin de donner un effet de place et inciter à rouler doucement (20km/h).

Sous réserve des accords espérés avec les associations et la Brasserie (cfr. Point 2), un maximum de pavés naturels sera récupéré pour aménager le tronçon de la Brasserie à la zone de la place. Ce poste devra être prévu au budget (si pas assez de pavés). L'entrée de la rue de la brasserie et la zone de sortie des camions restera en tarmac. On aurait dès lors 2 zones distinctes : l'une entre la place et la brasserie réalisée avec des anciens (sur les trottoirs) et des nouveaux (sur la route) pavés ; l'autre sur les autres portions réaménagées réalisées avec du tarmac sur la voirie et des pavés bétons sur les trottoirs.

⇒ Dès que la Commune reçoit un accord de principe sur le nouveau plan, celui-ci sera proposé aux riverains (fin août/début septembre probablement).

→ avis/commentaires de la CLDR :

- Patrick Evrard suggère d'analyser la piste de mettre la rue de la Brasserie à sens unique ==> Cela semble difficile eu égard au trafic, même de voitures liés à la brasserie d'une part mais aussi de la circulation des Purnodois. Sans oublier les bus TEC qui n'ont pas d'autre voie d'accès.

Toutefois, Bertrand Custinne précise qu'on pourrait envisager, sur recommandation du bureau d'étude, de mettre la place en zone 20km/h.
- La CLDR souhaite conserver l'espace de convivialité près de l'église avec présence de bancs et tables de terrasse
- Eviter les arbres en pot => ce devrait être le cas si des accords interviennent avec les associations locales et la Brasserie.
- La CLDR souhaite une présentation de la nouvelle esquisse avant que celle-ci ne soit présentée aux Purnodois => une réunion sera organisée dès réception des nouveaux plans.
- Parking de la Brasserie ouvert au public les WE ou lors de fêtes ? elle semble favorable.

Révision du Plan de mobilité (PCDM):

→ Notre objectif est de demander la révision complète du plan de mobilité pour 2016. Pour s'y préparer la réalisation d'un diagnostic est nécessaire et sera fait cette année.

Projet Contournement de Spontin

- Le BEP vient de prendre l'initiative d'inviter les 4 communes concernées par le charroi poids lourd + la Région Wallonne (mars) pour analyser et envisager une étude afin de réaliser un Plan intercommunal de Mobilité (PICM) spécifique au trafic des poids lourds.

→ avis/commentaires de la CLDR :

- La CLDR se demande s'il y a (eu) suffisamment de contrôles de vitesses.

==> Dans la foulée de ce qui avait été convenu en février 2014, le collège a relancé la DGO1 pour envisager des mesures provisoires pour ralentir la traversée de Purnode et de Spontin (limitation de vitesse ? ralentisseur ? ou autre). Le SPW nous a indiqué qu'ils allaient refaire des analyses de trafic. Celles-ci ont été faites il y a quelques semaines. On attend les résultats et les suites.

Aménagement des bords de Meuse :

La Province envisage de réaménager quelques sites de bords de Meuse et a chargé le BEP de faire une étude à ce sujet. Celui-ci nous a demandé quels sites nous aimerions refaire en sachant qu'il n'y en aura probablement qu'un seul de retenu pour l'heure.

Le 29 avril 2015, nous avons eu une réunion le BEP -développement territorial ; réunion à laquelle le Collège a tenu à associer le Groupe de Travail de la CLDR prévu à cet effet.

- A ce stade 2 zones ont été mises en évidence : Houx et Godinne

→ avis/commentaires de la CLDR :

- La CLDR propose que cela soit fait en synergie avec les associations locales.

Projet FEADER -PWDR :

Début 2015, en peu de délai, nous avons répondu à un appel à projets lancé par la RW conditionné par l'existence d'un PCDR. Celui-ci visait l'équipement d'espaces multiservices offerts au public. Nous avons pensé à l'époque à créer un point d'accueil tourisme + permanence administrative sur deux sites : l'ancienne gare de Spontin et la Vieille ferme de Godinne. Il s'est avéré que la permanence administrative était difficile à mettre en place concrètement et nous avons donc concentré les efforts, compte tenu du délai imposé pour rentrer le dossier, sur l'accueil tourisme.

La Région wallonne a retenu un des projets proposés, celui de Spontin avec, à la clé, 12.080 euros (80%) de subside pour l'équipement : Borne extérieure, PC, matériel de bureau, présentoir.

→ Réalisation des travaux début septembre 2015.

3. Modification de la CLDR

Démissions :

7 membres de la CLDR nous ont remis leur démission pour raisons familiales, professionnelles, de santé ou déménagement (hors Commune).

- . Céline Jaumotte, effective pour village de Mont → remplacée par Axel Blanckaert, suppléant Mont
- . Christophe Delieux, effectif Evrehailles-Bauche → remplacé par Philippe Lebeau, suppléant Evrehailles-Bauche
- . Dimitri Descamps, effectif pour le village de Purnode et Quentin Hattert, suppléant →
- . Francis Straet, effectif pour la Gayolle →
- . Michaela De Zolt, effective pour Yvoir →
- . Delphine Arnal, suppléante pour le village de Durnal →

Comme souhaité par la CLDR lors de la dernière réunion, nous avons envoyé une lettre à chaque membre effectif ou suppléant pour jauger la motivation et mobiliser un maximum de monde pour les réunions.

Nous avons également relancé un appel à candidatures via le bulletin communal en pointant plus spécifiquement le besoin de représentants à Godinne.

Nous avons reçu 4 nouvelles candidatures : Maisetti Jérôme d'Evrehailles, Compère Cédric de Mont, Deppe Philippe de Godinne, Bombarda Christine de Durnal.

Voici la liste des candidats restants depuis 2014 :

26/02/2014	MARLAIR	Françine	06/09/1972	Spontin	Haie Collaux	22	Aide familiale
26/02/2014	RESIMONT	Chantal	05/05/1956	Evrehailles	Rue du Sto	15	Retraité
05/03/2014	<i>THEBAULT</i>	<i>Constant</i>	<i>24/04/1931</i>	<i>Gayolle</i>	<i>Av. des Coquelicots</i>	<i>315A</i>	<i>(resté sans réponse)</i>
26/02/2015	MAISETTI	Jérôme	1993 ?	Evrehailles	Allée des Bouleaux,	12	Etudiant
08/05/2015	COMPERE	Cédric	année 1982	Mont	Rue du Centre	83 bte3	Consultant en finance pouvoirs locaux
11/05/2015	DEPPE	Philippe	05/05/1969	Godinne	Rue Charlemagne	9	Indépendant – architecture
01/06/2015	BOMBARDA	Christine	1967	Durnal	Rue Pays de Liège	8	Brancardière CHU

Patrick Evrard regrette que la majorité des candidats en réserve soient étiquetés politiquement et semblent proches de la majorité.

Bertrand Custinne rappelle ce qu'il a déjà dit en 2013 ; à savoir qu'avoir des affinités avec l'un ou l'autre groupe politique ne doit/peut pas être un handicap pour s'investir dans une instance communale telle que la CLDR. Quoi de plus normal selon lui que des anciens candidats aux élections continuent à s'intéresser à la vie communale. Il rappelle qu'il s'agit ici de personnes ayant une implication associative ou des expériences pouvant servir notre CLDR, quelle que soit leur tendance. Sur les 6 candidatures reprises ci-avant, 2 ont été rentrées en 2013 et les 4 autres cette année.

Le Président précise aussi qu'il y a plus de places vacantes que de candidatures rentrées, qu'il n'est pas requis de retenir tout le monde mais qu'il est souhaitable de ne pas traîner à compléter la CLDR pour que nous respections les dispositions de notre R.O.I. et du décret.

Avis de plusieurs membres de la CLDR (Daniel Elias, Anne Vanden Abeele, ...) :

- il y a un malaise ressenti par certains membres. Le Citoyen doit avoir sa place. Il faut ouvrir les groupes de travail. Associer plus les citoyens à certaines réunions et aller chercher l'avis des citoyens.
- il faut refaire fonctionner la mécanique citoyenne. Notamment en ouvrant les groupes de travail.
- Les réunions sont davantage des réunions informatives plutôt que participatives, d'où peut-être une certaine lassitude de plusieurs membres.

Patrick Evrard aimerait également que les membres de la CLDR soient davantage associés aux réunions de travail avec les autorités régionales ou les bureaux d'études. Il aimerait également que soient envoyés les PV de ces réunions.

Julien Rosière et Thierry Lannoy rappellent que nous sommes aujourd'hui dans une phase différente où les projets sont déjà définis. De plus, on clôture certains dossiers et d'autres vont seulement démarrer.

Sans minimiser l'importance de la CLDR ni le rôle de ses membres, Bertrand Custinne rappelle aussi que le rôle de la CLDR n'est pas de gérer les dossiers CLDR jusque dans les moindres détails – cette tâche étant de la responsabilité des élus locaux et singulièrement du Collège (attention à ne pas mélanger le rôle de chacun) – mais plutôt de donner les lignes de force des projets en cours, de veiller à l'intérêt général et d'élaborer/corriger les fiches-projets pour les futures conventions-exécutions.

Au niveau des réunions et des PV, il attire l'attention sur la confidentialité des informations, sans oublier qu'il ne faut pas confondre piste de réflexion et décision formelle. De plus, il faut éviter que toute l'information ne soit diffusée au fur et à mesure de l'évolution quotidienne des dossiers, parfois très technique, au risque soit d'encombrer les esprits de chacun, soit de vider les réunions de leur substance en n'ayant plus de nouvelle information à communiquer.

En synthèse, le Président prend bonne note du souhait d'avoir des débats plus nourris et plus participatifs bien que la parole est donnée à chacun à l'issue des informations de base données sur chaque point. Il s'engage à impliquer dans la mesure du possible les membres de la commission à l'élaboration des dossiers au cours des réunions de la CLDR. A charge aussi de chacun des membres de prendre la parole et de s'impliquer dans les dossiers.

Sur cette base, il est convenu :

- Le point (la composition de la CLDR) est reporté à la prochaine CLDR en septembre/octobre afin qu'au travers des groupes de travail et de la motivation, nous recevions idéalement de nouvelles candidatures.
- Les responsables des groupes de travail contacteront les membres du groupe pour fixer une réunion de travail en septembre. Chacun informera les personnes susceptibles d'être concernées de façon à créer un groupe représentatif.
- Pour la prochaine réunion CLDR, un document de travail plus détaillé sera communiqué préalablement à la réunion.

4. Les Groupes de travail

Quatre groupes de travail se sont mis en place.

Projets:

- Les Portes de village (qui sera réalisée en plusieurs phases)
- La Maison des associations de Godinne
- Les Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx
- La Maison de Village de Mont

Voici le tableau mis à jour :

	Portes de Village	Maison rurale de Mont	Maison des associations de Godinne	Aménagement des bords de Meuse
Patrick Evrard				OK
Marie-Agnès Bernard - Serruys	OK			
Etienne Defresne		OK	OK	
Thierry Lessire		OK	OK	
Bertrand Custinne	OK	OK		
Marcel Colet	OK			OK
Marie-France Libois				OK
Daniel Elias				OK
Céline Prevoo	OK			
Laurent Germain	OK			
Marc De Wil	OK		OK	OK
Anne Vandenabeele				OK
Philippe Basiaux	OK			OK
Chantal Laverdisse		OK		
Eric Daras	OK			
Jean-François Pinget				OK
Jean-Marie Flamey			OK	OK
Nombre	8	4	4	9

Les membres de la CLDR sont invités à se manifester auprès de Carine et à s'inscrire dans le/les groupes de travail.

Les membres du Collège impliqués dans chaque GT vont prendre l'initiative de convoquer les réunions.

- ⇒ Portes de villages → Bertrand Custinne
- ⇒ Maison rurale de Mont → Etienne Defresne
- ⇒ Maison rurale de Godinne → Etienne Defresne
- ⇒ Aménagements des bords de Meuse → Marcel Colet

Bertrand Custinne relaie la proposition de Pierrette Meyer de la Fondation rurale de Wallonie qui nous accompagne dans le PCDN : Créer un groupe de travail nature pour donner une structure au PCDN.

==> La CLDR préfère que dans les projets du PCDR nous allions chercher les volets PCDN /environnement exemple : Dans le projet d'aménagements des bords de Meuse, développer l'aspect nature et analyser la possibilité de créer une fiche PCDRN afin d'élargir à d'autres sources de subsides.

6. Prochaine réunion CLDR

→ En septembre/octobre (date à définir)